

ACCUEIL DES PERSONNES HANDICAPEES EN FORMATION

Contexte :

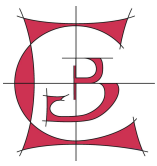
De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Définition du handicap selon la loi du 11 février 2005 :

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.



HANDICAP PSYCHIQUE Représentant une difficulté et une déficience intellectuelle – des troubles de l'attention
HANDICAP AUDITIF Troubles de l'audition qui altèrent plus ou moins gravement la perception d'un signal sonore
HANDICAP VISUEL Acuité ou champ visuel amoindri qui rendent la perception des images et textes plus difficiles
HANDICAP MOTEUR Représentant des difficultés de déplacement et nécessitant une adaptation de l'accessibilité aux locaux, difficultés de station debout...



Prise en charge du handicap par BenCli Consulting

1- Lors du premier contact une analyse des besoins sera effectuée en collaboration avec le référent handicap et le stagiaire afin de définir un plan d'action (adaptations pédagogiques, environnementales...) pour adapter et compenser le handicap. (Annexe 1 Tableau des adaptations de compensations du handicap)

2- Recourir à un réseau de professionnels spécialisé dans l'adaptation du handicap dans le monde du travail.

Voici notre réseau avec qui nous pouvons mettre les stagiaires en relation :

AGEFIPH PACA

L'Agefiph est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Pour cela, elle propose des services et aides financières pour les entreprises et les personnes, afin de leur faciliter l'accès à la formation et sécuriser leurs parcours.

AGEFIPH PACA
B1, Arteparc de Bachasson
Rue de la Carrière de Bachasson
13590 Meyreuil

Téléphone : 0 800 111 009

<https://www.agefiph.fr/>

CAP EMPLOI 83

Les Cap emploi ont été créés en 2000. Ils développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap

Depuis le 1er janvier 2018, et conformément à l'article 101 de la loi travail du 8 août 2016, les missions de maintien dans l'emploi ont été intégrées au sein des Organismes de Placement Spécialisés (OPS)

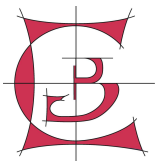
Dans le cadre d'une co-traitance avec Pôle emploi, une offre de services a été mise en place entre les deux entités à destination de l'ensemble des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs,

CAP EMPLOI 83
Le Vélasquez - Bât.B
147 avenue Henri Vienne
83000 Toulon

Téléphone : 04.94.22.36.16

Mail : secretariat@capemploi83.com

[Accueil - Cap emploi 83 \(capemploi-83.com\)](http://www.capemploi-83.com)



RHF (Ressources Handicap Formation)

La RHF s'appuie sur un pilotage porté par des acteurs institutionnels régionaux du champ de l'emploi, de la formation et de la santé ainsi qu'une coordination effectuée par l'Agefiph :

- Développer une politique d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap au sein de votre organisme de formation
- Savoir réagir et mobiliser les bonnes ressources lorsque vous identifiez une situation de handicap nécessitant la mise en œuvre d'aménagements en compensation du handicap
- Développer vos connaissances et compétences sur les sujets de l'accessibilité et de la compensation du handicap en formation.

RHF

B1, Arteparc de Bachasson

Rue de la Carrière de Bachasson

13590 Meyreuil

Téléphone : 04.42.93.15.50

Mail : rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

www.rhf-paca.fr

MPDH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Les MDPH ont été créées en 2005 par une loi importante pour les personnes handicapées. C'est la loi pour l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.

Grâce aux MDPH les personnes handicapées font les démarches liées à leur handicap dans un seul endroit.

MDPH du Var

Technopole Var Matin Matin

293 Route de la Seyne

CS 70 057 – 83 192 Ollioules

Tél : 04.94.05.10.40

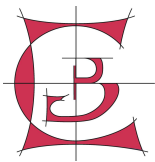
<https://mdph.var.fr>

Réfèrent Handicap BenCli Consulting :





Madame Céline RAMEL

Téléphone : 07.84.99.18.78

Mail : contact@bencli.fr



Annexe 1 : TABLEAU DES COMPENSATIONS ET ADAPTATIONS DU HANDICAP

TYPE DE HANDICAP	ADAPTATIONS ET COMPENSATION POSSIBLES	ORGANISATION
 Handicap visuel	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion. Mettre un écran individuel à disposition. Rendre accessible les supports de cours Abaisser la luminosité de la pièce Sensibilisation du groupe Recours à l'intervention de ressources externes	OUI Avec le concours du référent handicap
 Handicap auditif	Temps et rythme de formation aménagés Réduction de la taille du groupe Sensibilisation du groupe Recours à l'intervention de traducteur LSF (Langue des Signes Française)	OUI Avec le concours du référent handicap
 Handicap moteur	Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) Sensibilisation du groupe	OUI en Intra ou location de salle adaptée
 Fatigabilité	Adaptation des rythmes de formation et de pauses Réduction de la taille du groupe si nécessaire Recours à l'intervention de ressources externes	OUI Avec le concours du référent handicap

- ❖ Un accueil à temps partiel ou discontinu pourra être proposée, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.
- ❖ Prise en compte des informations fournies par la personne handicapée.
- ❖ Aménagement des modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.
- ❖ Les formateurs sont sensibilisés à l'accueil et la prise en charge des personnes en situations de handicap.